



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

51^{ème} COURSE DE COTE INTERNATIONALE

ST JEAN DU GARD COL ST PIERRE

11-12-13 AVRIL 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

RAPPEL

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALES organise les 11, 12 et 13 avril 2025 une compétition automobile dénommée :

51^{ème} Course de Côte Internationale St Jean du Gard-Col St Pierre.

Cette compétition compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne
- La Coupe de France de la Montagne
- Le Trophée CFM Challenge

Le Championnat de Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile

Le présent règlement a été approuvé et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 176 en date du 28/02/2025.

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Automobile d'Alès

Adresse : Pôle Mécaniques Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon de Fontanes, 30 520 St Martin de Valgalgues, France

Téléphone : +33 4 66 55 65 66

Téléphone : +33 6 96 67 69 04

Email : asa.ales30@yahoo.fr

Site Internet : www.asa-ales.fr

Le Comité d'Organisation

Président	Frédéric ROSSEL	Licence n°3954
Président Délégué	Samuel TEISSIER	Licence n°2010
Vice-Président	Yannick TRIBES	Licence n°187790
Secrétaire	Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
Secrétaires Adjointes	Edwige APARICIO Laurence GRAND	Licence n°316808 Licence n°316809
Trésorier	Ugo VIREVAIRE	Licence n°
Trésorier Adjoint	Michel AGUILLON-ORTIZ	Licence n°5373

et M. Vincent BELTOISE ; M. Olivier COULET, M. Fabien DARDALHON, , M. Damien GRAND, Mme Michèle GRIMALDI, M. Jacques MARONCLE, M. Michel MOLINES, M. Brice TINEL, ainsi que toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et de l'Écurie des Camisards.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Josep BESOLI.	Licence n°_001 ICSE ND
Commissaires Sportifs	M. Hervé BESSON M. Jean François PASCAL	Licence n°151182 Licence n°2806
Secrétaire Collège Commissaires Sportif	M. Olivier COULET	Licence n°19312
Directeur de Course	M. Marc HABOUZIT	Licence n°7145
Directeur de Course Adjoint	Mme Christelle HABOUZIT	Licence n°128356
Directeur de Course Délégué Sécurité ASN	M. Nicolas BALDIT	Licence 134045
Directeur de Course Adjoint Délégué aux vérifs adm	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941
Directeur de Course Adjoint Arrivée	M Jean Christophe LEROY	Licence n° n°5492
Directeur de Course Adjoint (Inter)	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941
Directeurs de Course Adjoint (Parc Départ)	Mme Evelyne ROL Mme Aurélie CUCHEVAL Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°40773 Licence n°340281 Licence n°9549

Directeur Responsable des vérifs administratif	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°40767
Commissaire Technique responsable	M. Serge PEGOLOTTI	Licence n°6047
Commissaires Techniques adjoints	M. Alain COSTE	Licence n°18050
	Mme Catherine BERSZAKIEWICZ	Licence n°224902
	M. Jean Pierre ROLLAND	Licence n°2694
	Mme Camille PALMER	Licence 233380
	M. Sébastien BOUSQUET	Licence n° 243494
	M. Marc CHARBONNEAU	Licence n° 47435
	M. David FOURTET	Licence n°18310
	M. Jean Miche OTTAVI	Licence n°1534
Médecin responsable	M. Abdel BENZAOUZ	Licence n°332946
Chargé de la mise en place des moyens	M. Bruno PONS	
Resp. des chargés des relations avec les concurrents		
Chargé des relations avec les concurrents	M. Ivan PRISTCHEPA	Licence n°205325
	M. Sébastien ROL	Licence n°10046
	M. Robert CLOS	Licence n°6055
	Mme Corinne BEFFY	Licence n°27682
	M. Bernard COUSIN	Licence n°59
Directeur de Course adjoint Resp Parc Arrivée	M. Fabien PASCAL.	Licence n°154264
Juges de fait	M. José DARDANELLI.	Licence n°20166
	Mme Babeth DARDANELLI.	Licence n° 184702
	M. Alain DESSENS.	Licence n°19459
Chargé de presse	M. Jacques FURET	Licence n°223132
Chargé des Commissaires de route	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
Chronométrateur	M. Jean Paul DURAND	Licence n°27683
Observateur	M Norbert BIAGIONI	Licence n°25075
Responsable vérifications administratives	Mme Edwige APARICIO	Licence n°316808
Responsable Remise des Prix	ASA Alès	
Speaker	Didier OHMER	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 03 Avril 2025 à minuit

Publication de la liste des engagés le 6 avril à 20H00.

Vérifications administratives le vendredi 11 avril de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

Vérifications techniques le vendredi 11 avril de 9H45 à 12H15 et de 14H15 à 19H15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 11 avril à 20H00

Briefing des commissaires le vendredi 11 avril 2025 à 20H00– Espace Paulhan – avenue de la résistance
30 270 St Jean du Gard

Essais chronométrés le samedi 12 avril à partir de 8H00

Briefing des pilotes le vendredi 11 avril 2025 à 20H00– Espace Paulhan – avenue de la résistance
30 270 St Jean du Gard.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 12 avril à 15H30

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A
- Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le samedi 12 avril 2025 à partir de 16H30
- 2^{ème} montée le dimanche 13 avril 2025 à partir de 9H00
- 3^{ème} montée le dimanche 13 avril 2025 à partir de 12H30

Podium Championnat : le dimanche 13 avril 2025, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à l'Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM le dimanche 13 avril 2025, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à l'Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard
Remise des prix le dimanche 13 avril 2025, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture du convoi à l'Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le vendredi 11 avril 2025 à 19H00

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 11 avril de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 à l'Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

Vérifications techniques le vendredi 11 avril de 9H45 à 12H15 et de 14H15 à 19H15 heures, à l'Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Rossel et Fils Peugeot St Jean du Gard

Adresse : 188 Grand Rue, 30 270 ST JEAN DU GARD

Taux horaire : 60 €

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 11 avril à 19H00 pour l'administratif et 19H15 pour les vérifications techniques.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 11 avril à 19H00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire : le vendredi 11 avril 2025 de 9H15 à 12H15 et de 14H15 à 19H00 à l'Espace Paulhan, Avenue de la Résistance, 30 270 St Jean du Gard

Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse postale suivante : ASA Alès - Pôle Mécanique Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon Fontanes 30 520 St Martin de Valgalgues ou par mail à asa.ales30@yahoo.fr jusqu'au 31 mars 2025 à minuit

Les droits d'engagement sont fixés à 710 €, réduits à 355 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

- Concurrents engagés au CFM Challenge : 300 €, licenciés ASA Alès : - 55 € de remise sur le tarif correspondant à leur statut

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 200

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle, éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte internationale de St Jean du Gard – Col St Pierre se déroulera sur le parcours suivant :
Route Départementale 260 – Corniche des Cévennes

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Bannières alt 244 m

Arrivée : Chemin du Resses – Col St Pierre alt 585 m

Pente moyenne : 6,6% - maximum 8%

Longueur du parcours 5 080 m

Modalités de retour au départ par convoi

Parc de départ - St Jean du Gard

Parc d'arrivée - Après l'arrivée – Col St Pierre

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par convoi

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ :

Convoi : Place Carnot devant le Temple

Course : en amont de la ligne de départ

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à St Jean du Gard intramuros

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du mardi 8 avril 2025, 14H00

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé après la ligne d'arrivée.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : l'Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard
- pendant les essais et la course, les informations seront accessibles via l'application Sportity
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, les informations seront accessibles via l'application Sportity

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard, vendredi 11 avril 2025 de 8H à 19H

Téléphone permanence n° 06 86 78 72 87

Centre de secours le plus proche : La Glacière RD 907, 30 270 ST JEAN DU GARD

Téléphone n° 04 66 54 26 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le vendredi 11 avril 2025 à 20H00– Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit, des juges de fait seront présents sur le tracé du convoi.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	<u>0 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>	<u>530 €</u>	<u>70 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>
2ème	400 €			<u>135 €</u>	<u>265 €</u>		<u>70 €</u>	<u>135 €</u>
3ème	300 €				<u>135 €.</u>			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1 ^{ère} dame	<u>265 €</u>							
1 ^{er} jeune	<u>265 €</u>							

Les primes seront envoyées aux concurrents par l'organisateur dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Les prix en espèce et coupe CEM/CFM ne sont pas cumulables.

Dans le cas où le concurrent inscrit au Championnat d'Europe ainsi qu'au Championnat de France est primé, et que la prime du Championnat de France est supérieure à la prime du Championnat d'Europe, cette dernière sera complétée du solde pour atteindre le montant règlementaire du Championnat de France.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux
Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

17^{ème} COURSE DE CÔTE VHC

ST JEAN DU GARD COL ST PIERRE

11-12-13 avril 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise les 11, 12 et 13 avril 2025 une compétition automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

17^{ème} COURSE DE COTE VHC DE ST JEAN DU GARD COL ST PIERRE

Cette épreuve compte pour le Championnat de France VHC / Championnat de France Indice de Performance.

Le présent règlement a été approuvé et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 176 en date du 28/02/2025.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve internationale.

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Automobile d'Alès

Adresse : Pôle Mécaniques Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon de Fontanes, 30520 St Martin de Valgalgues, France

Téléphone : +33 4 66 55 65 66

Téléphone : +33 6 96 67 69 04

Email : asa.ales30@yahoo.fr

Site Internet : www.asa-ales.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. Josep BESOLI.

Licence n°_001 ICSE ND

Commissaires Sportifs

M. Hervé BESSON

Licence n°151182

M. Jean François PASCAL

Licence n°2806

Secrétaire Collège Commissaires Sportif	M. Olivier COULET	Licence n°19312
Directeur de Course VHC	M. Jean Claude HECTOR	Licence n°1805
Directeur de Course Délégué Sécurité ASN	M. Nicolas BALDIT	Licence 134045
Directeur de Course Adjoint	Mme Christelle HABOUZIT	Licence n°128356
Directeur de Course Adjoint Délégué aux vérifs adm	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941
Directeur de Course Adjoints (Parc Bas)	M. Patrick RAYER	Licence n°40676
Directeur de Course Adjoint Arrivée	M. LEROY Jean Christophe	Licence n°5492
Directeur de Course adjoint Resp Parc Arrivée	M. Fabien PASCAL	Licence n°154264
Directeur de Course Adjoints (Inter)	M. Daniel BLANQUIN	Licence n°1941
Responsable des Commissaires Techniques	M. Jean Claude CARRE	Licence n°13049
Commissaire Technique	M. Michel MOLINES	Licence n°9502
Commissaire Technique	M. Christian MANGEMATIN	Licence n°6507
Chargé des relations avec les concurrents	M. Joël MARAINE	Licence n°2717
Chargé de la mise en place des moyens	M. Bruno PONS	
Chargé des Commissaires de route	Mme Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
Chronométrateur	M. Jean Paul DURAND	Licence n°27683
Médecin responsable	M. Abdel BENZAOUZ	Licence n°332946
Licence n°		

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : 03 Avril 2025 Minuit.

Publication de la liste des engagés le 6 avril à 20H00.

Vérifications administratives : vendredi 11 avril de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 à Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

Vérifications techniques vendredi 11 avril à Espace Paulhan de 14H15 à 19H15 au Camping le Petit Baigneur

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le vendredi 11 avril 2025 à 20H00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le vendredi 11 avril 2025 à 19H00 à Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

Briefing Commissaires le vendredi 11 avril 2025 à 20H00– Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

Essais chronométrés le samedi 12 avril à 8H00

Briefing pilotes le vendredi 11 avril 2025 à 20H00– Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le samedi 12 avril à 16H30

Départ 1^{ère} montée de course le samedi 12 avril après les essais.

Affichage des résultats provisoires le 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé via l'application Sportity

Podium le dimanche 13 avril 2025, 15 minutes après l'arrivée du Convoi au Camping du petit baigneur

Remise des prix le dimanche 13 avril 2025 ,30 minutes après l'arrivée du Convoi au Camping du petit baigneur

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : vendredi 11 avril à Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00

Vérifications techniques vendredi 11 avril de 14H15 à 19H15 ou Camping le Petit Baigneur

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Rossel et Fils Peugeot St Jean du Gard
Adresse : 188 Grand Rue, 30 270 ST JEAN DU GARD
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications leur permis de conduire, leur licence et le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse postale suivante :

ASA Alès - Pôle Mécanique Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon Fontanes 30 520 St Martin de Valgalgues ou par mail à asa.ales30@yahoo.fr jusqu'au 31 mars 2025 à minuit

Les droits d'engagement sont fixés à 440 €, réduits à **220 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

- Concurrents engagés au **CFM Challenge : 180 €**, licenciés **Asa Alès : - 40€ de remise** sur le tarif correspondant à leur statut.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 200

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle, éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aura lieu le vendredi 11 avril 2025 à 20H00– Espace Paulhan – avenue de la résistance 30 270 St Jean du Gard

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Si CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le Cumul des 2 montées.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 13 avril 2025, 30 minutes après l'arrivée du Convoi au Camping du petit baigneur